

Ce document fait référence au protocole
« Pratique des activités physiques et sportives » de l'ADEPS.
Il prend cours à dater du lundi 8 mars 2021.

RÈGLES D'OR À APPLIQUER PAR TOUS



Il est recommandé d'installer
l'application gratuite
« **Coronalert** »



Respecter les **règles d'hygiène**
(lavage de mains, ne pas faire la
bise, ne pas serrer les mains, tousser
ou éternuer dans le coude,...)



Garder une **distance d'1m50**
avec les autres personnes



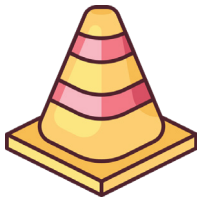
En cas de symptômes,
rester chez soi !



Porter le **masque**



Respecter la législation en vigueur



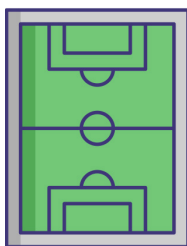
LA NOTION D'ACTIVITÉ SIGNIFIE :

- ✓ Une activité sportive ou artistique ou d'un mouvement de jeunesse...
- ✓ Il est vivement recommandé de se limiter à un seul groupe d'activité
- ✓ La possibilité d'avoir plusieurs séances sur une même semaine d'une activité unique toujours avec la même bulle (ex : 3 entraînements de football)



LA NOTION DE GROUPE (BULLE) SIGNIFIE :

- ✓ Les interactions sportives et les mélanges entre les groupes (bulles) sont interdits
- ✓ Maximum 6 groupes (bulles) par surface sportive.



LA NOTION DE ZONE SIGNIFIE :

- ✓ Un espace de minimum 10m²/pratiquant adapté en fonction de l'âge et de l'activité pratiquée
- ✓ Un espace de minimum 10m²/pratiquant dévolu à un groupe (bulle)
- ✓ Un espace clairement délimité (cônes, rubalises, séparations physiques...)
- ✓ Des espaces distants d'au-moins 3m entre les zones
- ✓ **Sur une même zone, des groupes de moins de 18 ans accomplis ne peuvent partager une même surface avec des bulles composées de personnes de 19 ans et plus**

Plus d'infos : www.acff.be
Contact : proximite@acff.be ou 02/367 67 13